

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

A.L-TRANS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
104 BOULEVARD DAVOUT 75020 PARIS
CAPITAL : 1 000.00 €
RCS Paris : 941 706 814

L'an deux mille Vingt-cinq, et le 02 juin à 14 heures, Au siège social.

Les actionnaires de la société sus-dénommée se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation régulière de la Présidence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AUGMENTATION DU CAPITAL

MODIFICATION DES STATUTS

*La séance est ouverte sous la présidence de **Mr MESLI Rezak**, Président actionnaire
Propriétaire de 100 Actions numérotés de 01 à 100 Actions*

Que le total des actions sociales, présentes ou représentées, est de 100 actions, soit la totalité des actions composant le capital social.

En conséquence, le Président déclare l'assemblée régulièrement constituée et comme pouvant valablement délibérer et prendre ses décisions puisque réunissant plus de la moitié des actions sociales.

Puis, il dépose sur le bureau de l'assemblée les documents nécessaires aux délibérations, ayant observé que ceux-ci ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, pendant le délai requis par les dispositions légales, réglementaires et statutaires, ce dont il a donné acte, notamment :

1^{er} Résolution

Les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital à la hauteur de 3000€

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution

Les Actionnaires ont versé la somme de 2000€ sur le compte bancaire de la société.

MR

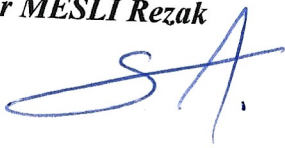
3^{ème} RESOLUTION

Les Actionnaires ont décidé de Modifier les STATUTS

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Signatures.

Mr MESLI Rezak

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' and 'R' followed by a long horizontal stroke.